

Portrait social



2023

Cafdata

Caisse commune de Sécurité sociale de la Lozère



38 %
PERSONNES
COUVERTES

13 580
ALLOCATAIRES

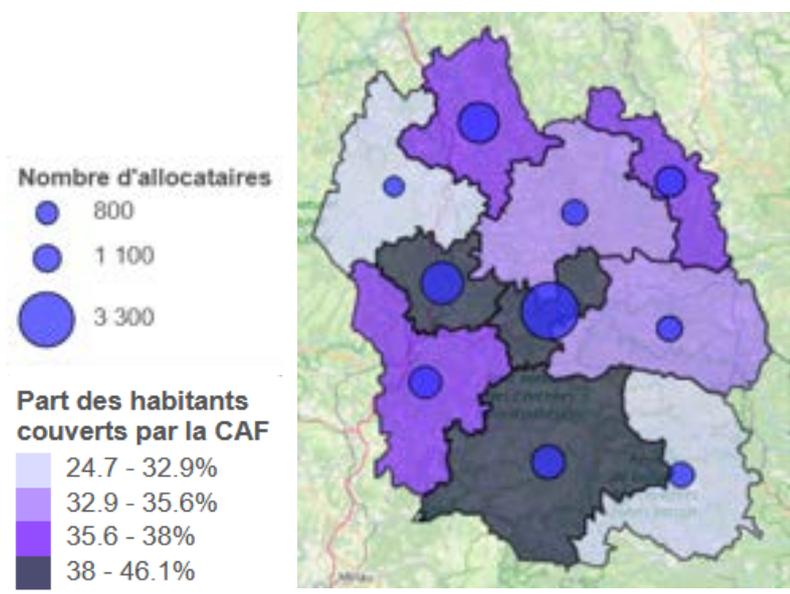
En Lozère, **29 100** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CCSS, soit **38 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de **25 % à 46 %** selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion **moins** importante de familles avec enfants (**41 % en Lozère**, **49 %** au niveau national) dont **11%** sont des familles monoparentales (**15 %** au niveau national).

380 étudiants bénéficient d'une aide, soit **3 %** de l'ensemble des allocataires (**5%** au niveau national).

Les aides versées par la CCSS visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. **13 %** des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (**15 %** au niveau national). **3 900 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à **1 253 €** par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 2 800 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la CCSS



Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2021
© IGN @ Geofla 2.0.2021

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social | CCSS de la Lozère



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



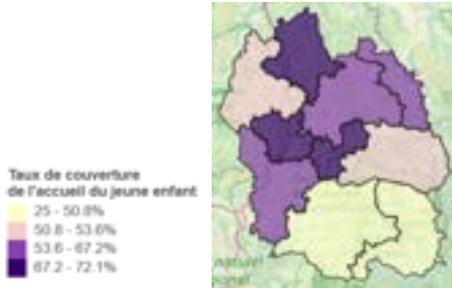
Zoom EAJE



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

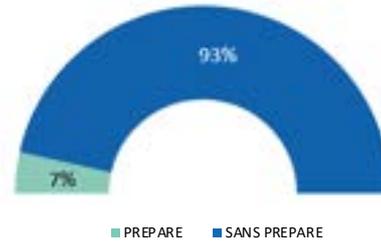
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2021 © IGN @ Geofla 2.0.2021

La CCSS de la Lozère soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2021, **1 170 places sont disponibles pour les familles**. La Lozère, avec **63 places offertes pour 100 enfants**, se classe au dessus de la moyenne nationale à 59 %. Sur le département, les assistants maternels proposent **520 places**, soit **44 % de l'ensemble des places offertes** (53 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **100 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 7 %**.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La CCSS contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **30 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et **5 %** obtiennent un complément familial,
- **18 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **4 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **3 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2023



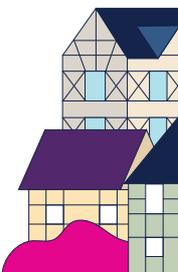
Source : Caf 2023

La CCSS témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

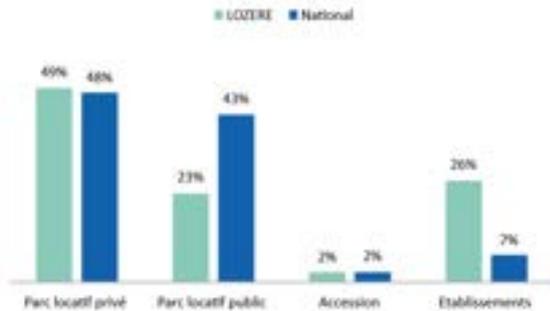




Logement et cadre de vie

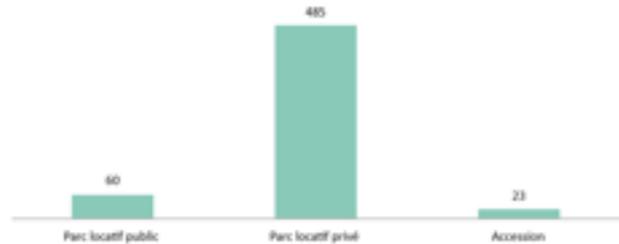
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de juin 2023, **5 550 foyers lozériens** reçoivent une aide au logement de la part de la CCSS. Cela représente une population de **8 760 personnes, soit 11 % de la population** totale du département. La Lozère se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (23% en Lozère, 43 % au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, **570 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature de logement se révèle un facteur essentiel. En Lozère, dont le parc locatif privé est majoritaire, avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger est multiplié par 8 par rapport au parc social.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de Solidarité Active (RSA) à **1 150** foyers sur le territoire lozérien.
- **4 890** allocataires lozériens bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36% des foyers allocataires lozériens (34 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

1 150
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

18 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

67 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

8 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

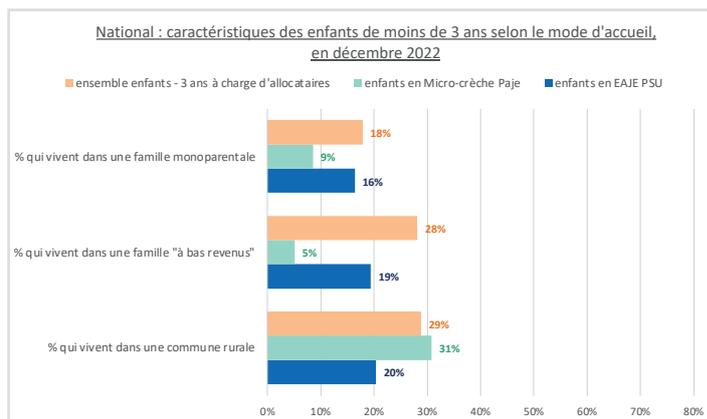
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/





Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Etablissements d'Accueil du Jeune enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.



Micro-crèche PAJE : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles. **EAJE PSU** : Etablissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

Sources : Filoué, Allstat FR6 et FR2

Champ : Département de la Lozère, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (1 435 enfants).

En Lozère 11 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale ; 18 % au niveau national. Un taux inférieur aussi pour les enfants de moins de 3 ans qui vivent dans une famille "à bas revenus" 22 % contre 28 % au niveau national.

Le pourcentage des enfants de moins de 3 ans qui vivent dans une commune rurale 79 % est largement supérieur au taux national 29 %.

La Lozère compte 99% des communes rurales 88 % en France. Le taux de couverture des enfants de moins de 3 ans prise en charge par un établissement d'accueil jeune enfant (Micro crèche Paje ou EAJE PSU) est de 63 %.

Filoué – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. **En Lozère, les EAJE PSU ayant répondu à Filoué couvrent 63 % des places.** Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

Indicateur de bas revenu – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain). *<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>